



Un colotaire veut un invité permanent, pas l'autre

Par **JoDam**, le **15/07/2015** à **08:26**

Bonjour !

un bail est au nom de deux personnes (parents d'un enfant). la femme veut héberger sa mère en permanence. l'homme peut-il s'y opposer ?
merci !

Par **domat**, le **15/07/2015** à **14:06**

bjr,

un titulaire du bail peut ne pas être d'accord de devoir vivre avec une tierce personne qui ne figure pas sur le bail de location.

mais c'est plus un problème de vie commune que de location.

un co-titulaire du bail de location peut toujours donner congé à son bailleur mais il sera toujours solidaire du paiements des loyers jusqu'à la fin du bail.

cdt

Par **JoDam**, le **15/07/2015** à **20:48**

merci domat.

mais je ne sais toujours pas si, désirant conserver son domicile actuel, l'homme peut exiger que la mère de sa compagne (laquelle compagne est co-titulaire du bail) quitte ce domicile sur le net, j'ai été incapable de trouver la réponse à cette question.

quelqu'un a la réponse ? siouplè ?